

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-7/09 G****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022847-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.  
UNSA

Attribution d'une subvention de fonctionnement à sept unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne au titre de l'année 2021 pour un montant total de 70 875 €.

Une subvention de fonctionnement de 5 687,62 € est attribuée à l'union départementale des syndicats UNSA de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 1er juin 1981, relative aux modalités de répartition de la subvention allouée aux unions départementales de syndicats salariés,

VU l'article L. 2121-1 du Code du travail,

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2021

VU le courrier en date du 11 mai 2021 de l'union départementale des syndicats UNSA de Seine-et-Marne, sollicitant l'octroi d'une subvention, accompagné du rapport d'activité,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'union départementale des syndicats UNSA de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement de 5 687,62 € au titre de l'année 2021.

Article 2 : de prélever ce montant sur l'action « Actions sociales », opération « Fédération syndicale des salariés ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne